

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour adultes et Jeunes Handicapés, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes handicapées en oeuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes véritablement identitaires parce que permanentes, adaptées au présent et porteuses d'avenir.

C'est valeurs ont pour nom :

Solidarité Unité Éducation **Formation** Qualité de la vie Service public Laïcité Citoyenneté

Contacts utiles

Le territoire Rhodanien

Siège territorial ESAT APAJH 40 rue de Montroi - 01800 Charnoz sur Ain **Tél. 04 74 46 78 66**

Association Départementale APAJH de l'Ain

Boite Postale: AGLCA 2 Boulevard Irène Joliot Curie 01006 Bourg-en-Bresse Cedex

Permanences mardi matin

1 rue Lesage 01000 Bourg-en-Bresse **Tél. 04 74 52 16 81**

Maison Départementale des Personnes Handicapées

13 avenue de la Victoire 01000 Bourg-en-Bresse **Tél. 0 800 888 444 mdph@cgo1.fr**

Fédération des APAJH

Tour Maine Montparnasse, 33 avenue de Maine - 29ème étage -Boîte aux lettres n°35 - 75755 Paris Cedex 15 **Tél. 01 44 10 23 40**





www.apajh.org



IME Henri LAFAY

Accueil Jeunes Autistes



1 Rue du Docteur Duby 01000 Bourg-en-Bresse Tél. 04 74 22 13 32 L'établissement est un semi internat s'adressant à des jeunes autistes de 5 à 20 ans, bénéficiant d'une orientation de la CDAPH.

O Capacité d'accueil et horaires d'accueil :

L'établissement à une capacité d'accueil de 22 places et est ouvert :

- → les lundis, mardis et vendredis de 9h00 à 16h00
- → Les jeudis de 9h3o à 16h00
- → Les mercredis de 9h00 à 13h30

© Encadrement:

Direction: Martine PIRAT CRAMET

Chef de service : Brigitte ALBAN

Équipe pluridisciplinaire : Psychologues, psychomotricienne, pédopsychiatre, orthophoniste, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, Aides Médico-Psychologiques, maîtresse de maison, enseignante, agent de service intérieur.



L'établissement propose un Projet individualisé d'Accompagnement autour de 3 axes :

OI - Axe éducatif

L'accompagnement s'appuie sur des principes d'éducation structurée en respectant les critères :

- → D'organisation de l'espace,
- → D'organisation du temps : hebdomadaire, quotidien,
- → D'organisation de l'activité.

Des activités éducatives permettent à l'enfant ou l'adolescent :

- → De mettre en action ses capacités,
- → De devenir de plus en plus autonome,
- → De faciliter l'acquisition de pré-requis pour certains apprentissages scolaires,
- → De préparer les plus âgés à l'accès à des activités de type pré professionnel,
- → De permettre au jeune d'être en interaction avec son environnement.

⊘ II - Axe thérapeutique

L'approche thérapeutique à l'IME s'articule principalement autour de 3 directions :

- → Le travail auprès des enfants
- → Le travail thérapeutique en direction des familles:
- → Le bilan psychologique



⊘ III – Axe pédagogique

Les objectifs sont contenus dans le référentiel des compétences de l'école primaire :

- → Construction de la personnalité, acquisition de l'autonomie et apprentissage de la vie sociale,
- → Construction des concepts fondamentaux d'espace et de temps
- → Développement du désir d'apprendre et de reconnaître,
- → Acquisition des apprentissages fondamentaux.

Le projet pédagogique est mis en oeuvre par un personnel de l'Éducation Nationale et vise à :

- → Développer la structuration de la pensée et les capacités cognitives pour préparer les apprentissages, le langage oral et écrit, le graphisme, les mathématiques, les activités d'éveil.
- → Le projet pédagogique de chaque enfant s'intègre dans son projet individualisé en référence aux diverses potentialités mises en émergence par le Projet Éducatif Personnalisé